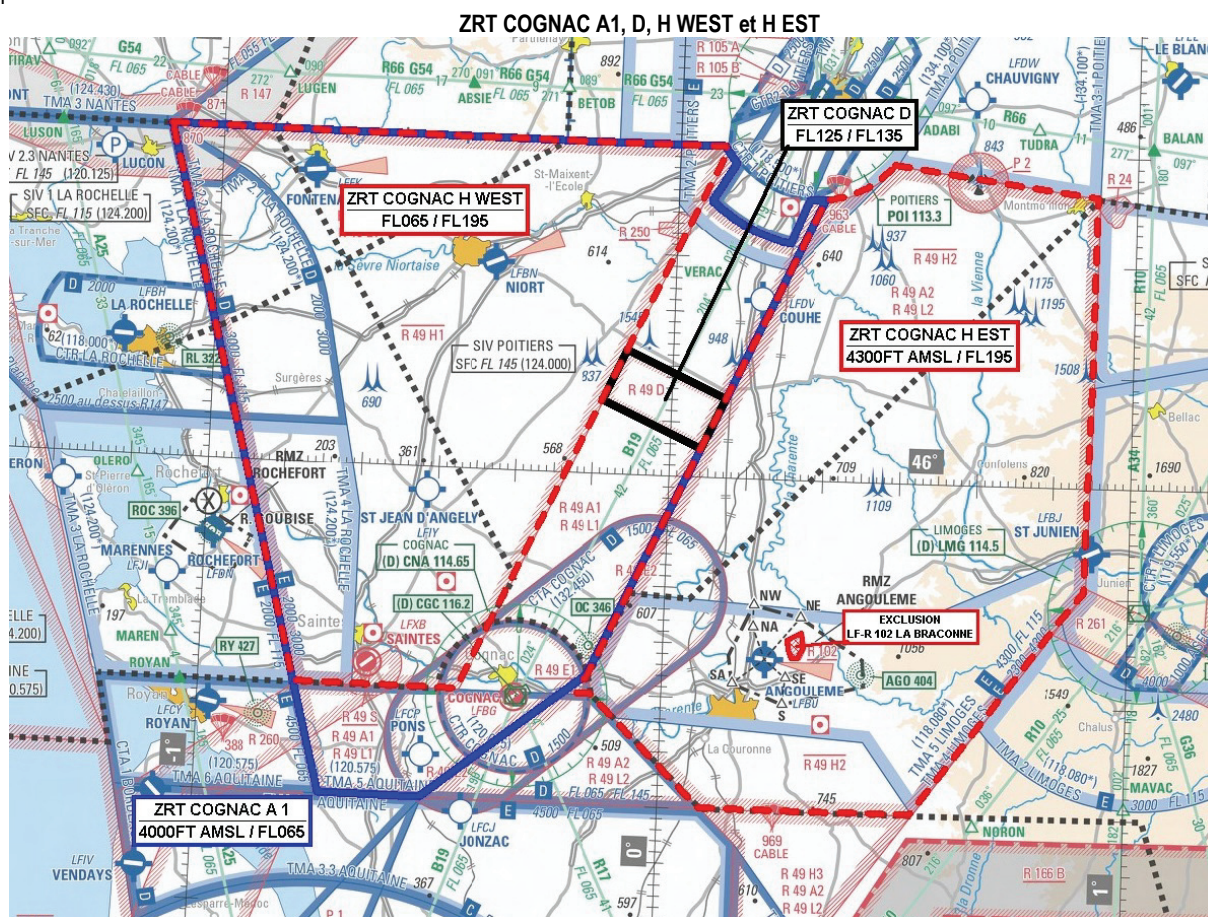


Objet : Création de 4 zones réglementées temporaires (ZRT) activables par NOTAM dans le cadre du remplacement temporaire du gestionnaire habituel COGNAC des zones R49 A1, A2, D, H1 et H2 par un Centre de Détection et de Contrôle

En vigueur : Du jeudi 10 septembre 2020 au vendredi 11 septembre 2020

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB, Brest LFRR - AD : Cognac Châteaubernard LFBG, La Rochelle Ile de Ré LFBH, Rochefort Charente Maritime LFDN, Poitiers Biard LFBI, Jonzac Neulles LFCJ, Pons Avy LFCP, Saintes Thénac LFXB, St Jean d'Angély St Denis du Pin LFIY, Fontenay-Le-Comte LFFK, Niort Marais Poitevin LFBN, Couhé Vêrac LFDV, Saint Junien LFBJ, Angoulême Brie Champniers LFBU, Limoges Bellegarde LBL, Chauvigny LFDW, Royan Médus LFCY



Extrait carte SIA « France Sud » 1 / 1 000 000 édition 2020

ACTIVITÉ

Activités spécifiques Défense avec remplacement temporaire du gestionnaire habituel COGNAC des zones LF-R 49 A1, D, H1, H2 par un Centre de Détection et de Contrôle (CDC) (cf § organisme gestionnaire)

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT COGNAC A1, ZRT COGNAC D, ZRT COGNAC H EST et ZRT COGNAC H WEST :

Activation par NOTAM

Jeudi : activable de 07h00 UTC à 21h59 UTC

Vendredi : activable de 07h00 UTC à 12h00 UTC

INFORMATION DES USAGERS

ZRT COGNAC A1, ZRT COGNAC D, ZRT COGNAC H EST et ZRT COGNAC H WEST :

Aquitaine INFO : 120.575 MHz

Limoges INFO : 124.050 MHz

Poitiers INFO : 124.000 MHz

Nantes INFO : 119.400 MHz

La Rochelle INFO : 124.200 MHz

MARINA INFO : 143.550 MHz

RAMBERT INFO : 143.550 MHz

Bordeaux ACC : fréquences de contrôle

ORGANISME GESTIONNAIRE

ZRT COGNAC A1, ZRT COGNAC D, ZRT COGNAC H EST et ZRT COGNAC H WEST :

Centre de Détection et de Contrôle de Mont de Marsan ou, en cas d'indisponibilité, le CDC de remplacement.

STATUT

ZRT COGNAC A1, ZRT COGNAC D, ZRT COGNAC H EST et ZRT COGNAC H WEST :

Zones réglementées temporaires (ZRT) qui coexistent avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent et se substituent aux portions de zones réglementées avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION

ZRT COGNAC A1, ZRT COGNAC D, ZRT COGNAC H EST et ZRT COGNAC H WEST :

CAG / CAM, contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs en CAG/IFR, sur autorisation de l'organisme gestionnaire,
- les aéronefs en CAM sur autorisation du gestionnaire,
- les aéronefs militaires basés à Cognac

- les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions et après notification auprès du Centre de Détection et de Contrôle concerné via le Détachement Civil de Coordination.

SERVICES RENDUS

ZRT COGNAC A1, ZRT COGNAC D, ZRT COGNAC H EST et ZRT COGNAC H WEST :

CAM : Les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans les ZRT par les organismes gestionnaires.CAG : Dans les parties de ZRT qui coexistent avec des espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

ZRT COGNAC A1 Limites latérales Identiques à celles de la zone LF-R 49 A1 publiée à l'AIP FRANCE ENR 5.1 Limites verticales 4000 FT AMSL / FL 065	ZRT COGNAC H EST Limites latérales Identiques à celles de la zone LF-R 49 H2 publiée à l'AIP FRANCE ENR 5.1 à l'exclusion de la portion interférant avec la zone LF-R 102 La Braconne qui conserve son statut lorsqu'elle est active Limites verticales 4300 FT AMSL / FL 195
ZRT COGNAC D Limites latérales Identiques à celles de la zone LF-R 49 D publiée à l'AIP FRANCE ENR 5.1 Limites verticales FL 125 / FL 135	ZRT COGNAC H WEST Limites latérales Identiques à celles de la zone LF-R 49 H1 publiée à l'AIP FRANCE ENR 5.1 Limites verticales FL 065 / FL 195

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Espace inférieur

Durant l'activation de ces ZRT, les zones LF-R 49 A1, A2, E1, E2, H1, H2, H3, CTR et CTA Cognac ne seront pas actives.

Du 10 /09/20 (0000) au 11/09/20 (2359) :**CAG/CAM : COGNAC APP et COGNAC TWR hors service**Activités aériennes légères, sportives et récréativesToute pratique d'activité aérienne sportive et récréative est interdite à l'intérieur des ZRT actives.

ORGANISMES A CONTACTER

Hors créneaux de fermeture de l'ESCA de Cognac :

Escadron des Services de la Circulation Aérienne de Cognac

Téléphone : 05.79.20.03.62 ou 88

A défaut

Commandement de la Défense Aérienne et des Opérations Aériennes / SCAA

(Sous-Chefferie Activités aérienne)

Téléphone : 04 69 84 47 99 ou 04 69 84 47 98

PNIA 811 942 4799 (98)

Pendant l'activation par NOTAM des ZRT

(ZRT COGNAC A1, ZRT COGNAC D, ZRT COGNAC H EST et ZRT COGNAC H WEST :

Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Mont-de-Marsan

Téléphone : 05.58.06.84.51 ou 05.58.05.49.03